

# *BULLETIN* *MUNICIPAL* *D'INFORMATIONS*

---

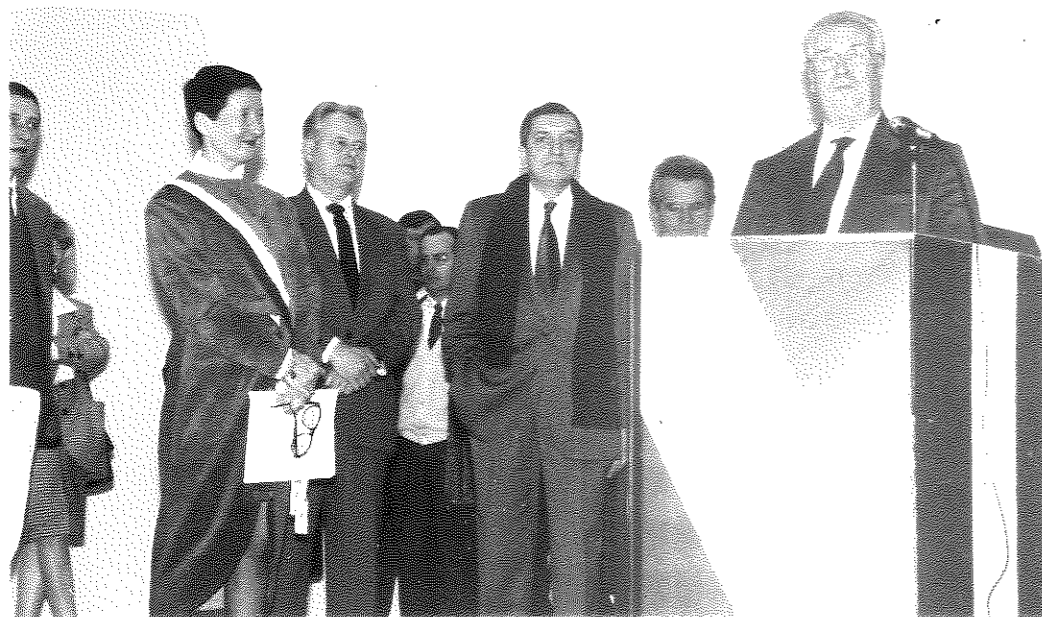
## **INAUGURATION DU FOYER POLYVALENT**

**Le 6 Avril 1991**



M. Paul SERAMY, Président du Conseil Général, coupe le ruban, entouré de M. SOULIGNAC, Secrétaire Général de Préfecture, M. LEGUEN, Conseiller Général, Anne-Marie REDON-MICHAUD, Maire de Valence et Aurelie ROUQUET.

# Les "Officiels" pendant l'inauguration



## VALENCE EN BRIE

Habitants : 549  
Valençaises - Valençois  
Chef lieu de Canton :  
Le Chatelet en Brie  
Arrondissement :  
Melun  
Département :  
Seine-et-Marne  
25ème ÉDITION

RÉDACTION-DOCUMENTATION  
DIFFUSION

### MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON  
Rédacteur en Chef : Daniel REDON  
Commission Presse  
J. Beaudenon - C. Jacquet  
P. Couturier - C. Petit  
D. Jacquet - R. Monnet  
R. Verstraete

### PHOTOS :

La République de Seine-et-Marne  
Le Parisien  
La Délivrance  
C. Petit

DÉPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986 - Tirage : 350 ex.



Je suis très heureuse, au nom de mes collègues du Conseil Municipal et en mon nom personnel, de vous accueillir aujourd'hui.

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Député, Monsieur le Conseiller Général, Monsieur le Président de l'Amicale des Maires. Mesdames et Messieurs les Maires, Maires Adjointes et élus Municipaux, Messieurs les Directeurs et Représentants des Administrations, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, permettez-moi de vous exprimer au nom de tous mes collègues, l'assurance de notre profonde gratitude pour le témoignage d'intérêt que vous nous portez en honorant de votre présence cette inauguration.

Notre projet devient, enfin, réalité ! ... Je dis "enfin" et je pense que cet adjectif est véritablement justifié. Car si je devais dire, dans le détail, tous les problèmes qui se sont greffés avant la réalisation de ce foyer polyvalent, vous mesureriez que la vertu essentielle d'un maire doit être la patience, la persévérance, la ténacité. Et je dois vous l'avouer, mes proches le savent bien, je suis d'un naturel peu patient, sauf pour les affaires communales.

Ce foyer polyvalent est un ancien presbytère qui appartenait à l'Association Immobilière de Seine-et-Marne (A.I.S.M). Son achat est toute une histoire... trop longue à raconter et surtout trop pénible pour nous... conseillers municipaux qui n'avons fait que défendre l'intérêt communal, ce qui était notre devoir, en présence d'un conflit entre un intérêt particulier, je précise, l'intérêt de l'un des nôtres, Conseiller Municipal, et l'intérêt de la Commune, cet immeuble étant un "emplacement réservé" au plan d'occupation des sols, selon une décision prise antérieurement à 1983, année où je fus élue maire. Je tiens à remercier mes collègues de l'Ancien Conseil Municipal qui, devant ce véritable "cas de conscience" ont fait en sorte que l'intérêt communal l'emporte.

Mes collègues, proches de moi, savent ce dont je parle et les moments pénibles que nous avons vécus...

A l'origine, je n'avais aucune idée arrêtée, ma décision dépendait du prix qui nous serait demandé, le prix connu,

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

Inauguration du  
Foyer Polyvalent  
Samedi 6 Avril 1991

- Discours de Mme le Maire
- Discours de M. SERAMY
- Discours de M. SOULIGNAC

### CONSEILS MUNICIPAUX :

- 28 Janvier 1991
- 28 Mars 1991
- 22 Avril 1991
- 24 Mai 1991

A la recherche du Passé

En Classe de Mer

Nos joies, Nos peines

285 000 francs pour une superficie cadastrale de 1 417 m<sup>2</sup> répartie en 1 022 m<sup>2</sup> de jardin et 395 m<sup>2</sup> de sol, cette acquisition m'a semblé "une affaire". Mon sentiment fut conforté par l'estimation faite par le service des Domaines.

La décision d'acquérir fut prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 octobre 1986 par un vote à bulletins secrets - 9 bulletins pour et un bulletin nul. Nous n'étions plus que 10, un conseiller municipal, l'ex-locataire de cet ancien presbytère ayant démissionné du fait de son départ de Valence.

La décision étant prise, j'ai immédiatement tenté d'obtenir une aide financière. Pour ce faire, j'ai pris contact avec "Jeunesse et Sports". Jeunesse et Sports étant, comme vous le savez, le Service Conseil du Conseil Général. Monsieur CARIOU et Monsieur HERISSON sont venus sur place et ont tout de suite compris l'intérêt de notre projet. Grâce à eux, parmi les opérations donnant droit à la Dotation Globale d'Équipement 1987 réservée aux petites communes, pour la première fois, a figuré, l'obtention de subventions spécifiques de l'État pour "l'acquisition d'un bâtiment ancien, recherchant à valoriser le patrimoine local". Suite au courrier de la Préfecture reçu le 16 janvier 1987, le Conseil Municipal délibérant, lors de la réunion du 23 janvier, a sollicité cette aide pour y aménager un foyer polyvalent.

Par lettre du 31 mars 1987, Monsieur Christian BLANC, Préfet à l'époque, m'a fait connaître qu'il avait décidé, compte tenu de l'intérêt de ce projet, de réserver une suite favorable à notre demande et de nous accorder une subvention de 50 % soit 142 500 F, c'est-à-dire moitié du prix. Ainsi, cet ancien presbytère fut acquis par la commune, pour la somme de 148 569,47 tous frais compris. "L'affaire du siècle", dirai-je.

Certes, des travaux très importants devaient évidemment être réalisés. C'est pourquoi, une demande de subventions pour "foyer polyvalent" a été envoyée au Conseil Général le 27 mai 1987. Par arrêté du 22 juillet 1988, Monsieur SERAMY, Président du Conseil Général, nous accordait une subvention de 420 000 F - 60 % du plafond qui était de 700 000 F. Les travaux devaient être réalisés dans les deux ans, j'ai dû solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général la prolongation de la liquidation de la subvention accordée, car les travaux n'auraient pas été terminés en juillet 1990, en raison de leur ampleur et, il faut bien le dire, de la lourdeur des règles des marchés publics.

En effet, le premier appel d'offres fut déclaré infructueux, il y avait un dépassement de l'estimation prévisionnelle des travaux de 33 %, d'où décision d'une nouvelle consultation restreinte en vue de passer des marchés négociés, conformément à l'art. 312 du Code des marchés publics.

A chaque consultation, application des délais de rigueur pour la publicité dans le bulletin officiel des Annonces des marchés publics selon le décret du 6 mai 1988.

Retard dû également au très grave accident dont notre architecte de Paris, Jean Claude DONNADIEU, fut victime après être venu assister à la réunion d'ouverture des plis en notre commune, (bassin fracturé, jambes cassées ...) Et ... élections municipales du 12 mars 1989. Je fus, bien sûr, accusée d'avoir voulu "précipiter" les choses... Projet ambitieux, m'ont reproché mes adversaires. Peut-être, mais je pense que, pour sa Commune, un maire n'est jamais trop ambitieux. Ayant eu conscience, dès l'origine, que l'achat de cet immeuble était "une affaire", en raison du prix, car, à ce prix, je l'aurais acheté pour moi personnellement, il était donc normal qu'en tant que maire, je désire que cet immeuble revienne à la Commune, en raison d'une part de sa situation, au plein coeur du village, à proximité de l'église, de la Mairie, de notre salle polyvalente et d'autre part, en raison de la destination que nous pouvions lui donner, le transformer en foyer polyvalent comprenant une salle pour les Anciens, une salle pour les jeunes, une salle de billard, une salle informatique, une bibliothèque, une salle de réunions.

"Ce foyer polyvalent va nous coûter cher", ai-je entendu dire, même parmi mes collègues du Conseil Municipal. Oui, c'est vrai, il coûte cher et il coûtera cher d'entretien, chauffage, éclairage... mais il y a des choix à faire en tant qu'élue comme en tant que simple citoyen. Il faut savoir ce que l'on veut et surtout, "ne pas vouloir le beurre et l'argent du beurre", comme on dit communément. Je préfère voir les jeunes réunis dans une salle du foyer polyvalent que dans un café. Si nous voulons "retenir" nos jeunes au village, nous devons leur offrir un lieu de rencontres et d'échanges.

Ce projet, il est vrai, me tenait à coeur et dès janvier, je savais que les délais ne seraient pas tenus et que notre "projet" ne deviendrait pas "réalité", si je n'étais pas réélue.

Les électeurs m'ont réélue en pleine connaissance de cause. En raison du changement de l'équipe municipale mais qui était, fort heureusement, "mon équipe", élue dans sa totalité, les nouveaux conseillers ont voulu étudier le dossier, ce qui n'était que normal, car le projet fut amélioré sur de nombreux points.

Pour toutes ces raisons, indépendantes de ma volonté, du retard a été pris mais avec le recul, "qu'est-ce qu'un an dans la vie d'une commune ?"... Ce qui importe, c'est le résultat.

Je tiens à remercier, au nom de tous nos administrés.

- Monsieur le Préfet, pour la D.G.E allouée
- Monsieur le Président du Conseil Général pour la subvention accordée qui représente une aide importante pour une commune de 549 habitants.
- Monsieur le Directeur - Monsieur CARIOU - Monsieur HERISSON de Jeunesse et Sports de leur soutien.

- Monsieur Jean Claude DONNADIEU et Monsieur Bernard POUILLARD, architectes D.P.L.G - 12 Rue Lapeyrere à Paris. Vous avez eu la gentillesse de bien vouloir m'aider à monter les différents dossiers, tant pour l'obtention de la D.G.E que pour la demande de subvention pour "foyer polyvalent" et ce, **bénévolement**, ce qui représentait une économie importante pour notre budget communal. Je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance et à vous remercier au nom de tous.

Au cours des travaux, vous avez joué un rôle très important, nous prodiguant conseils, suggestions et vous avez eu la charge d'assurer la surveillance des travaux. Merci à tous deux et également à Madame DONNADIEU.

Je remercie également les entreprises :

- Monsieur TOPPANI de Montereau
- pour le gros oeuvre
- les carrelages
- Monsieur MAS de l'entreprise FOSSARD de Fontainebleau
- la charpente,
- la couverture,
- la plomberie,
- les sanitaires.
- Monsieur DENEUVILLE d'Ury : pour la plâtrerie.
- Monsieur VAZEUX de l'entreprise BARTHELEMY de Fontainebleau : pour les menuiseries.
- Monsieur MILLET de Maison Rouge : pour la serrurerie, la vitrerie.
- Monsieur SOINNE de C.S électricité de Dammarie-les-Lys : pour l'électricité, le chauffage
- Monsieur PLOUZENNEC de GERNOGEP d'Aubervilliers : pour les peintures.

Merci aux ouvriers, aux artisans qui ont coopéré de façon efficace.

J'ai pu, Messieurs, apprécier la conscience professionnelle et la compétence de votre personnel.

Merci aux membres de la Commission Communale des Travaux dont le responsable est Monsieur René MONNET et à la Commission extra-communale des travaux en particulier à Monsieur Claude GRIMOIN.

Merci à mes collègues du Conseil Municipal, ceux du mandat précédent qui m'ont fait confiance au départ lorsque nous avons décidé d'acquérir cet ancien presbytère par **opportunité**.

Merci à mes collègues actuels pour leur aide, leur soutien et également pour avoir accepté, avec moi, le sacrifice financier des nombreux suppléments car, comme dans toute restauration d'ancien, nous avons eu de nombreuses surprises. Indépendamment des subventions obtenues, nous avons décidé que les travaux comme l'acquisition seraient autofinancés par la Commune, sans recours à l'emprunt, ni augmentation d'impôts.

Nous avons, je pense, fait notre devoir d'élus, guidés par l'intérêt communal seul, en pensant à l'avenir. Ce foyer polyvalent fait désormais partie de notre patrimoine communal.

Ce foyer polyvalent que nous voulons avant tout accueillant est caractérisé par sa simplicité. Il sera d'abord un lieu de rencontres, un lieu d'échanges... car, comme vous le savez, notre commune compte de nombreuses associations, ce qui est un signe de vitalité. Mais ce foyer sera surtout ce que vous en ferez !...

Je souhaite qu'enfants et parents, très jeunes et moins jeunes, prennent plaisir à y venir. Que chacun trouve la possibilité de s'y épanouir et l'occasion de s'y retrouver dans un climat d'échanges chaleureux.

Le Maire  
Anne-Marie REDON-MICHAUD

# Monsieur SERAMY

Président du Conseil Général  
Sénateur-Maire

*Madame Le maire, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Député, Monsieur le Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, Messieurs les Architectes, je dois dire que j'ai toujours plaisir à venir à Valence-en-Brie parce qu'en général il fait beau, c'est peut être une région méridionale de Seine-et-Marne et ma foi c'est un plus à la gentillesse de votre accueil Madame le Maire car nous venons de temps en temps et assez fréquemment d'ailleurs dans votre commune pour des inaugurations, ce qui vous prouve le dynamisme de votre Conseil Municipal et également du Maire. Et vous disiez tout à l'heure qu'aux élus locaux il fallait de la patience, de l'opiniâtreté ; il faut aussi de la gentillesse car vous savez plaider vos dossiers avec tellement de persuasion aimable qu'il est impossible Mesdames, Messieurs d'y résister lorsque Madame le Maire vient me trouver. D'abord elle cherche un ambassadeur et c'est Pierre Le Guen, alors là l'offensive commence, et puis il y a le Député qui vient par derrière et qui dit : "bon c'est net on ne peut pas lui refuser cela" ! et puis enfin elle vient me voir, alors là je succombe !, je succombe à ses arguments et ils sont nombreux, mais Madame le Maire je voudrais tout simplement rappeler le taciturne : "Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer". Or, votre commune est au centre de quelques tourments car vous en avez des tourments ! et vous avez besoin que l'on vous aide. Vous avez le privilège d'être traversée par la Nationale 105. Quel privilège ! route saturée, encombrée de poids lourds et heureusement l'arrivée de l'Autoroute A5 va alléger tout cela, d'autant plus que nous nous sommes dit : "Si par malheur on passe trop près de Valence avec l'A5 ça va recommencer, Madame le Maire viendra encore nous trouver ! Alors écoutez !! ne nous compliquons pas les choses, et bien vous pourrez donc mieux régler la circulation dans vos petites communes charmantes.*

*Vous en avez d'autres des problèmes, Valence-en-Brie et l'ensemble du plateau environnant est très chic en eau, alors de forage en forage les débits et les qualités d'eau que vous avez pu récupérer satisfont à peine vos besoins ; deuxième problème, c'est un obstacle à l'expansion harmonieuse de votre commune. Mais au travers des nouveaux forages commandés par Monsieur le Maire de Féricy, votre excellent collègue Monsieur le Guen qui lui est l'homme qui est toujours en état d'élan - il ne se repose jamais, ce qui veut dire qu'ayant eu une idée par jour il est parfois, je dirais pas fatiguant, pas du tout ! mais intéressant car il est bon que de temps à autre on suive toutes ses idées. Et bien encore tout à l'heure n'est-ce pas, Monsieur le Secrétaire général nous l'a démontré, le canton du Châtelet étant naturellement le premier canton de France, le nombril de l'hexagone etc... etc... Bien ! Valence-en-Brie est également située en zone rurale et vous l'avez dit tout à l'heure Madame le Maire vous avez une commune qui a un nombre d'habitants respectable mais enfin c'est encore une petite commune et elle perd sa vitalité et ses jeunes si elle n'accompagne pas sa croissance et si elle se laisse déséquilibrer par des quartiers artificiels et des zones d'activités économiques aux allures de ghettos. Or, Madame le Maire lorsque nous sommes arrivés ce matin et que nous avons pu voir du haut de la maison du curé, c'est comme ça que je l'appelle le Foyer Polyvalent c'est la maison du curé en définitive puisque c'était le Presbytère ! Et bien lorsque du deuxième étage nous avons vu le panorama de votre commune nous avons dit que tout est là ordre et beauté, luxe, calme et volupté c'est pas pareil ! mais enfin peut-être aussi ! Mais tout est bien ordonné, je crois que là encore vous avez su protéger et vous continuerez à protéger l'âme même de la commune car c'est à cela que l'on se rattache comme à ses racines et je crois que là encore il est bon que les jeunes puissent être là en constatant qu'on a su préserver un patrimoine indispensable.*

*Enfin Valence-en-Brie accueille un établissement pour enfants en difficulté, ça n'est pas la moindre de ses vertus ! Je dis accueille mais on devrait dire s'ouvre à des enfants difficiles qui traversent une période douloureuse de leur existence et on est passé là à Valence-en-Brie et ça c'est peut-être une question d'ambiance que vous avez su créer, recréer, promouvoir ! Vous êtes passée de la méfiance à l'indulgence et de l'indulgence à l'intégration, ce qui n'était pas simple non plus et elle se concrétise par une collaboration exemplaire entre la direction d'établissement et la commune - entre Monsieur Robert qui est devenu Conseiller Municipal, c'était sans doute d'ailleurs la meilleure façon de l'intégrer ! Oui vous savez les femmes sont malignes, elles vous mènent par le bout du nez ! et Madame Redon-Michaud c'était la bonne formule ; et c'est dans cet esprit de concorde, d'équilibre que vous avez su réaliser cette maison parce que moi, vous savez, l'histoire du Foyer Polyvalent je n'aime pas ce terme là ! Polyvalent, au moment où on parle de fiscalité, moi ça me rappelle de mauvais souvenirs, et je dis que c'est une maison communale, une maison chaleureuse, un foyer d'accord ! mais pas*

*polyvalent, c'est-à-dire qu'il est fait pour tout le monde et tout le monde y trouvera son compte et tout le monde sera à l'aise, ce sera le contact des générations, ce seront les vieux souvenirs que l'on va égrener. Et c'est un bâtiment de caractère que Messieurs les architectes ce caractère vous avez su le conserver ! et vous avez en plus un très beau jardin et puis des extensions encore possibles avec Monsieur le Secrétaire Général.*

*La maison du curé, l'arbre de la liberté et l'église à côté ! Alors que voulez-vous de plus ! Il fallait le trouver ! Voilà une trilogie qui est parfaitement à la dimension de nos communes rurales et je crois que vous êtes en plus à quelques encablures de cette très belle salle des fêtes que nous avons toujours plaisir à fréquenter. Je voudrais dire que désormais il y aura deux étages mais quelle charpente Messieurs les architectes ! Alors là ! il y a eu la période où l'on faisait disparaître les charpentes en bois, c'était épouvantable mais c'était la mode ! Puis maintenant et bien on réhabilite ces charpentes en bois parce qu'on ne les refera jamais plus ! car j'ai tendance à dire qu'il faut totalement restaurer, être attentif à la restauration de nos églises, à leur protection parce que jamais plus on ne reconstruira nos églises de villages pas plus que des cathédrales ! Alors c'est pour ça que nous avons là un rôle important à jouer et comme vous l'avez dit fort bien Chère Madame et bien ça va permettre à la fois de restaurer ce patrimoine, de le maintenir, de faire en sorte qu'il ne disparaisse pas et puis vous allez satisfaire les frénétiques du billard, là c'est aussi une mode Mesdames et Messieurs. Maintenant on parle partout de billard mais c'est toujours au futur ! Moi j'aimerais bien le billard ! Alors on m'a dit : "Oui ! mais vous savez là haut on a des problèmes parce que les poutres sont un peu disposées de telle sorte que les queues de billard vont taper dans les poutres" ! ça c'est encore une excuse pour pas mettre tout de suite les billards !! Mais alors il y aura donc les mordus du billard, les mordus de l'informatique, les adorateurs du livre, les tapeurs de carton, les bavards et les membres des douze associations qui animent ce petit coin de la Brie. Et je crois que je suis heureux de pouvoir féliciter une nouvelle fois votre architecte. Alors Monsieur l'architecte soyez moins fébrile lorsque vous venez à une ouverture de plis, ce n'est pas la peine d'aller vous casser le bassin toutes les fois !! C'est en repartant parce qu'il était content il s'est dit paf !! Il y avait un dépassement de prix ? Vous n'aviez pas vu que les gendarmes étaient là !*

*Bien sûr vous avez rappelé qu'elle était la participation du Conseil Général représenté bien sûr par son séillant Conseiller Général Pierre Le Guen qui tout naturellement est auprès de vous à chaque fois que vous en avez besoin !*

*Aujourd'hui pour la recherche d'eau puisque je crois qu'il faut mettre les deux à la fois nous payons 100 % des frais de forage n'est-ce pas Monsieur le Directeur ! Ce qui est une charge énorme pour le département et Madame le Maire nous serons là également pour vous aider, et dans ce domaine, il faut le dire, aucune commune peut aller seule et c'est pourquoi vous avez eu raison d'évoquer les contrats ruraux car sachez-le Mmes et Messieurs le département de Seine-et-Marne est certainement le département français qui accorde aux communes rurales 80 % de subventions pour les travaux qui y sont faits. Demandez aux départements voisins, ça ne dépasse jamais 50 ou 60 % et 60 % c'est exceptionnel ! Nous ! et bien nous sommes d'accord pour cette solidarité financière. On parle beaucoup de communes riches et de communes pauvres, d'aide des uns ou des autres. Nous ! nous le faisons depuis fort longtemps et nous n'en avons pas eu besoin car je crois beaucoup à la solidarité de proximité parce que nous savons exactement de quoi il s'agit et que là encore et bien nous aurons besoin de cette solidarité intercommunale et sans doute aussi interdépartementale pour faire en sorte que dans notre département de Seine-et-Marne subsiste des communes comme Valence-en-Brie qui sont la démonstration même de la vitalité de notre département et de sa volonté de maintenir son caractère, son visage et son âme !*

# Monsieur SOULIGNAC

Secrétaire Général de la Préfecture  
représentant Monsieur le Préfet

Madame le Maire, Monsieur le Président, Monsieur le Député, Monsieur le Conseiller Général, Mesdames et Messieurs les Maires du canton, Mesdames et Messieurs.

Madame le Maire je suis très heureux de me trouver ce matin à Valence-en-Brie et cela pour une raison qui m'est tout à fait personnelle. Vous le savez je suis arrivé depuis peu dans le département de Seine-et-Marne et cette manifestation à laquelle vous m'avez convié me donne l'occasion d'abord de sortir de mon bureau mais surtout de faire la connaissance de vos Conseillers Municipaux et de faire la connaissance, puisque vous les avez associés à cette inauguration, des Maires du canton de Chatelet-en-Brie. Pour l'administrateur que je suis connaître les interlocuteurs habituels sur le lieu de travail, leur lieu d'existence, est alors nécessaire. Connaître, également, le site de la collectivité que vous dirigez. Travailler sur une carte ne donne jamais l'impression concrète de ce qu'est la collectivité et j'attache beaucoup de prix à situer à la fois géographiquement les communes où je me rends mais, également, à pouvoir regarder leur environnement, leur implantation dans le site parce que de cette implantation dans le site de cet environnement dépendent effectivement les problèmes auxquels sont confrontés les administrateurs locaux. Pour prendre un exemple, il n'y a aucune mesure entre une commune située sur un plateau et une commune située au fond d'une vallée. Il n'y a aucune comparaison entre une commune située sur un espace très plat et une commune située au milieu d'une forêt ou à proximité d'une forêt. Les problèmes sont tout à fait différents.

On a évoqué le problème de l'eau rapidement ! C'est manifestement un problème de cette commune qui est lié à votre situation géographique et à l'environnement dans lequel il se trouve. Et c'est pour cela que moi, personnellement, j'attache beaucoup de prix à cette appréciation directe et physique de la situation dans laquelle se trouvent les localités, les communes d'une certaine circonscription et en particulier la commune de Valence-en-Brie. C'est pour cela que, personnellement, je vous remercie d'avoir bien voulu m'associer à cette inauguration et je me réjouis, aujourd'hui, d'être à Valence-en-Brie!

Alors Madame ! nous venons d'inaugurer votre Foyer, votre maison, la maison des associations, maison d'accueil. Je crois que cette réalisation, cela a été dit, est tout à fait intéressante et complète très harmonieusement l'ensemble des équipements dont la commune de Valence-en-Brie, petite commune, certes par le nombre de ses habitants, encore que si mes chiffres sont exacts votre commune a accru sa population de 10 % depuis le dernier recensement ; ce qui montre quand même une expansion et un essor démographique intéressant ! Je dirais donc que votre Foyer complète harmonieusement l'ensemble des équipements que vous mettez à la disposition de vos concitoyens, des habitants de cette commune.

Ce Foyer, bien sûr cela a été dit, il faudra le faire vivre ; il vivra de ce qu'en feront ses utilisateurs mais, compte tenu du nombre d'associations qui existent à Valence-en-Brie, je suis persuadé que le Foyer sera souvent occupé, c'est ce que d'ailleurs je lui souhaite.

Et puis dernier point sur lequel je voulais insister et qui me paraît tout à fait caractéristique c'est que vous avez parlé Madame du patrimoine communal, du patrimoine rural et je crois que c'est la démonstration qu'a faite la commune en rénovant cet ancien presbytère, en le rénovant de façon tout à fait remarquable ; et je crois qu'il faut rendre ici hommage à la fois aux architectes et aux entrepreneurs. En rénovant ce Presbytère on a donné une dimension nouvelle à cet ensemble qui constitue le milieu, le centre de la commune de Valence-en-Brie, et je crois que par-delà cette rénovation vous avez montré à vos concitoyens combien il est important de préserver le patrimoine car de la préservation du patrimoine, du bon état du patrimoine rural dépend en fait la vitalité et dépend en fait le bien de vivre dans une commune.

Cette année la municipalité de Valence-en-Brie a démontré ce qu'on pouvait faire. Je crois que cela et tous vos concitoyens devraient s'inspirer et faire la même chose pour que disparaissent dans les communes, et dans beaucoup de communes c'est la même chose, ces maisons qui ont l'air lépreuses, abandonnées parce que mal entretenues.

La qualité d'un village, la renommée d'une commune dépendent d'abord de la qualité de son patrimoine et, à cet égard, l'opération que vous avez menée difficilement, il faudra en écrire peut-être l'histoire un jour Madame ! me paraît très caractéristique de ce que doit faire une collectivité pour justement préserver ce patrimoine. Merci Madame et merci à tous !

Madame le Maire reprend la parole pour inviter l'Assemblée à prendre le pot de l'amitié.

# Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le vingt huit janvier à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M. D. JACQUET, 1er adjoint, MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint, MM. ROUSSEAU R, ROBERT G, ROUQUET Th, MONNET R, Mme COUTURIER, conseillers municipaux.

Etait absent : M. DAVID ayant donné pouvoir à M. ROUQUET Th.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 22 Novembre 1990, celui-ci est adopté.

## TICKETS TAXI ET GARANTIE DE RECETTES

A partir du 1er mars 1991, 5 % d'augmentation (renseignements pris auprès de la Préfecture)

|                        | 1990      | 1991      |
|------------------------|-----------|-----------|
| • Ticket de taxi       | 5,10 Frs  | 5,35 Frs  |
| • Garantie de recettes | 55,00 Frs | 57,75 Frs |

pour un voyage

## SCOLARISATION DES ENFANTS DE VALENCE DANS LES ECOLES D'AUTRES COMMUNES

Notre village ayant une école primaire, le conseil municipal décide de refuser toute participation financière à une commune qui accepterait d'accueillir un enfant qui peut être scolarisé à Valence. Toute dérogation sera refusée, en dehors des cas prévus par la loi. Chaque demande sera examinée individuellement en ayant un double souci :

- la liberté des parents,
- le soutien de l'école au village.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A la demande de l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine et Marne,

Le conseil municipal nomme (courrier du 13/12/91) Déléguée familiale, Mme RICORDEAU Elisabeth demeurant 5, rue des Fours à Chaux à Valence en Brie pour une période de 4 ans du 1er janvier 1991 au 31 Décembre 1994.

## DEMANDE DE M. ARRIVAUULT William,

propriétaire d'un terrain 6, rue O. Rousseau (qui donne sur la rue Dessonnes). Ce terrain est classé en zone UA au plan d'occupation des sols. Le demandeur sollicite son classement en zone UB a. En effet, au règlement du P.O.S. existe une règle "lorsque la façade du terrain est déjà construite pour au moins 60 % de son linéaire, il est possible de construire au-delà de cette limite dans une bande de 40 m de profondeur comptée à partir de l'alignement. Aucune construction ne pourra être implantée au-delà de la bande de 40 m définie ci-dessus à l'exception d'extensions en continuité des constructions existantes.

Cette règle n'existe pas en zone UB a (sauf pour la rue M. Lafon).

M. ARRIVAUULT désire planter sa maison au delà de la bande de 40 m. Le terrain de M. ARRIVAUULT est en

limite de zone. La zone UA est caractérisée par des constructions implantées en alignement de la voie de desserte, ce qui n'est pas le cas des constructions existantes sur ledit terrain qui aurait pu être classé, dès l'origine, en UB a.

Le conseil municipal délibérant, à la majorité, décide de procéder à cette modification mineure, uniquement pour ce terrain il y aura un changement de zone de UA en UB a, du fait que cette demande ne va pas à l'encontre des intérêts communaux. Il y aura modification de découpage de zones sur le document graphique plan No 499, mais le règlement du P.O.S. ne changera pas.

## AVIS GEOLOGIQUE SUR LES DESORDRES AFFECTANT LES HABITATIONS DE LA COMMUNE

(2 habitations endommagées à la suite de mouvement de sol du à la sécheresse, maisons de Mme BLANQUET et M. et Mme TUREK).

L'état de catastrophe naturelle a été demandé par M. le préfet au Ministre de l'intérieur. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est indispensable pour que les compagnies d'assurance indemnisent les particuliers victimes de la sécheresse.

Le conseil municipal donne son accord pour missionner l'expert et donner suite au devis reçu.

## LES NOUVEAUX HABITANTS

seront reçus le samedi 9 mars - 11 h - à la mairie.



## LE REPAS DES ANCIENS

aura lieu le dimanche 10 mars à l'auberge St Georges.

## INFORMATIONS

Redevance des mines sur les hydrocarbures liquides ou gazeux : 7 223 F.

L'article 1519 du code des impôts prévoit la perception au profit des communes, d'une redevance sur les quantités de pétrole brut extrait sur leur territoire par les concessionnaires, les titulaires de permis d'exploitation ou les explorateurs de mines de pétrole.

Par arrêté interministériel du 28 Mai 1990, le taux de la redevance communale des mines applicable en 1990 a été déterminé.

Le taux de cette redevance a été fixé à 21,40 F. par tonne extraite.

SOIREE B. HEMBERT du 22 Septembre 1990 au profit des classes de découverte :

Bénéfice : 8 165 F

## MARE DES USAGES

Curage de la mare : prix forfaitaire 13 500,00 F

T.V.A. 2 511,00 F

16 011,00 F

Mise à disposition de camions benne avec chauffeurs

Prix forfaitaire 4 800,00 F

T.V.A. 892,80 F

5 692,80 F

Prix total = 21 703,80 F

## CABINE CAISSE

salle polyvalente - Coût : 8581,58 F

T.V.A. 1596,17 F

10 177,75 F

## POUBELLES BOIS

2 x 1 190 F = 2 380,00 F

T.V.A 18,60 % = 442,68 F

2 822,68 F

## PETIT ASPIRATEUR :

995 F T.T.C (838,95 F + T.V.A. 156,05 F)

## ASSURANCE :

22 430,44 F dont prime nette 20 954,00 F

dont taxes 1 476,44 F

• La part afférente aux assurances de personnes est de : 3 728,00 F

• La part afférente aux responsabilités transférées au titre des lois de décentralisation est de 471,75 F

Les résultats techniques enregistrés dans la branche VILLASSUR en 1989 ont permis de maintenir les primes 91 au niveau de celles de 90, à l'exception des risques dommages aux biens, pour lesquels nous avons appliqué la seule indexation contractuelle, soit 2 %.

## TAXI COLLECTIF - Coût :

dépenses 18 095,00 F

recettes 5 130,60 F

Part commune = 12 964,40 F

(ticket taxi 5,10 - Garantie de recettes 55 F)

## PISCINE

- Coût : 8 595,00 F

transport 8 650,00 F

Total 17 245,00 F

subvention de Conseil Général pour le transport - 4 020,86 F

13 224,14 F

- Séance piscine = 350,00 F
- Heure moniteur = 55,00 F
- 1 transport par Cars Losay = 400,00 F

Les enfants fréquentent la piscine à partir de 5 ans (1 an avant le cours préparatoire)

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ELEVES A DESTINATION DE AVON ET FONTAINEBLEAU

Adhésion des communes de Valence en Brie et Pamfou par arrêté préfectoral No 212 - DFEAD 2 B 90 du 30 novembre 1990.

IMMEUBLE VACANT ET SANS MAITRE ATTRIBUÉ A L'ETAT par arrêté préfectoral No 90 - 41 DFEAD - 4 B du 26 Juin 1990 (reçu en mairie le 10 Décembre 1990)

Il s'agit d'un immeuble rue H. Pelle cadastré section F No 359 et 360 d'une superficie de 577 et 219 m<sup>2</sup>.

A 5 - ENQUETE HYDRAULIQUE a eu lieu du 17 Décembre 1990 au 12 Janvier 1991.

LE VALENCOIS - Dépôt légal - déclaration envoyée à la Direction des Services d'Archives le 5 décembre 1990.

A chaque parution, envoi de :

- 5 ex. aux archives du département;
- 4 ex. à la bibliothèque Nationale à PARIS,
- 2 ex. au tribunal de Grande Instance, service de presse à FONTAINEBLEAU,
- 1 ex. à la cellule de documentation et d'information administrative au Conseil Général,
- 1 ex. à l'union des maires de Seine et Marne.

## CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME et de L'ENVIRONNEMENT de SEINE ET MARNE - CAUE 77

Le C.A.U.E. 77 est à votre entière disposition :

- pour conseiller les habitants de la commune pour tout problème de construction, d'agrandissement ou de restauration. Pour être efficaces, il est souhaitable que ces conseils puissent être donnés en amont du permis de construire, avant ou lors de l'élaboration du projet;

- pour vous aider et vous conseiller dans toutes les démarches d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement auxquels vous pouvez être confronté : P.O.S., lotissement, contrat rural, aménagement d'espaces publics, programmation d'équipement, formation du personnel communal;

A ce titre, je vous rappelle que les interventions du C.A.U.E. 77 sont **gratuites**, que le C.A.U.E. ne dispose d'aucun pouvoir de décision (ce qui le rend garant de l'objectivité de ses avis)

## CONCILIATEUR M. REGIOR

Permanences mairie et annexe du CHATELET EN BRIE, place de l'église 77820 LE CHATELET EN BRIE  
Tél : 60.69.40.40

### Les mercredis de 19 h à 20 h - annexe

Le 13 Février 1991

Le 13 Mars 1991

Le 24 Avril 1991

Le 22 Mai 1991

Le 19 Juin 1991

### Les samedis de 9 h à 10 h - mairie

Le 2 Février 1991

Le 2 Mars 1991

Le 6 Avril 1991

Le 4 mai 1991

Le 1er Juin 1991

## COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

Mercredi 28 Novembre 1990 Rendez-vous avec M. BURET de l'entreprise BORNHAUSER.

Jeudi 29 Novembre Révision de la liste électorale.

Vendredi 7 Décembre Le Chatelet en Brie : Conseil cantonal de prévention de la délinquance avec M. G. ROBERT.

Mardi 11 Décembre Salle polyvalente - concert de country rock organisé par la maison d'enfants de Valence.

Vendredi 14 Décembre Le Chatelet en Brie, Voeux des maires de l'amicale.

Samedi 15 Décembre Les Ecrennes - Amicale des maires avec M. BESSE, Préfet de Seine et Marne - M. SERAMY président du Conseil Général - M. HYEST, député - M. FRANÇOIS, sénateur - les maires du canton et de nombreux élus - Mme BERMOND était présente ainsi que Mme GRIMOIN. Réunion de travaux suivie d'un déjeuner à l'auberge briarde.

Dimanche 16 Décembre Noël des enfants - Spectacle de clowns suivi d'un goûter et distribution de jouets offerts par V.A.L.C.

Merci à V.A.L.C. pour nos enfants.

Dimanche 6 Janvier Présentation des voeux au Conseil municipal, aux présidentes et présidents d'associations, aux personnes qui aident à la gestion de la commune.

Lundi 7 Janvier - 18 h Révision de la liste électorale

Inscrits au 20/02/1990 352

Inscriptions au 10/01/1991 27

Radiations 11

Total au 10/01/1991 368

20 h 30 - Réunion commission du Valençois pour le No 24.

VISITE DE M. HYEST, député le Mercredi 20 Février 1991 à 18 h 15

## SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison de congés du 4 au 12 Février inclus, le secrétariat sera ouvert tous les jours sauf vendredi après-midi de 15 à 18 heures.

Mme REDON informe de très nombreuses cartes de voeux reçues de M. le Président de la République - M. le 1er Ministre - M. le Ministre de l'Intérieur - M. le Préfet de Seine et Marne - M. le président du Conseil Général - M. le Député - MM. les Sénateurs - D.D.E - D.D.A - Sté des Eaux - Gendarmerie - Police - Pompiers - etc...

Samedi 12 Janvier Foyer polyvalent - commissions des travaux communale et extra-communale.

Mercredi 16 Janvier Le Chatelet en Brie - Conseil cantonal de prévention de la délinquance.

Jeudi 17 Janvier Le Chatelet en Brie - Amicale des maires.

Vendredi 18 Janvier Départ en retraite de M. LONGLET, brigadier chef au commissariat de police de Montereau.

Mercredi 22 Janvier Galette offerte aux Anciens par le maire, les adjoints et M. MONNET.

- rendez-vous avec D.D.E M. BRYNAERT

- rendez-vous avec SOFRELA pour panneaux de signalisation RN 105

- réunion avec V.A.L.C. carnaval 16 et 17 Mars.

En 1990, le maire a assumé 110 réunions ou rendez-vous.

# Ne gaspillez pas

# l'eau...

# L'eau n'est pas

# source de Vie...

# C'EST LA VIE !

# Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le vingt huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD Anne-Marie, maire.

Etaient présents : M. JACQUET D 1er adjoint, MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint, MM. ROUSSEAU R, ROBERT G, ROUQUET Th, MONNET R, Mme COUTURIER conseillers municipaux.

Etait absent excusé M. D. DAVID ayant donné pouvoir à M. ROUQUET Th.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 28 Janvier 1991, celui-ci est adopté.

Le compte administratif 1990 et le budget primitif 1991 furent examinés par les commissions communale et extra-communale le mercredi 20 mars 1991.

M. BACQUET receveur municipal à le Chatelet en Brie était présent à la réunion du conseil municipal du 28 mars 1991.

## COMPTE ADMINISTRATIF 1990

Aux termes de l'article L.121.13 du code des communes dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président Mme le maire propose que M. D. JACQUET 1er adjoint, soit élu.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal entend la lecture du compte administratif 1990 par Mme GRIMOIN, secrétaire, et en accepte les résultats à l'unanimité (le maire ne prenant pas part au vote).

| Section de fonctionnement               | Réalisé      |
|---|--------------|
| Dépenses                                | 3 154 315,02 |
| Recettes                                | 4 899 263,48 |
| Excédent                                | 1 744 948,46 |
| Section d'investissement                | Réalisé      |
| Dépenses                                | 2 333 655,40 |
| Recettes                                | 2 333 655,40 |
| <b>EXCEDENT GLOBAL = 1 744 948,46 F</b> |              |

EXCEDENT DE 1 744 948,48 F malgré nos travaux importants (Eglise, Foyer polyvalent) et ce,

- sans augmentation d'impôts
- sans emprunt

Aucun emprunt a été contracté depuis 1987 (en 1987, nos travaux de réalisation en eau potable).

## COMPTE ADMINISTRATIF - BALANCE GENERALE -

| Libellés  | Dépenses     |                   | Recettes     |                   |
|---|--------------|-------------------|--------------|-------------------|
|   | Réalisées    | Restes à réaliser | Réalisées    | Restes à réaliser |
| Section fonctionnement                                      | 3 154 315,02 |                   | 4 899 263,08 |                   |
| Section investissement                                      | 2 333 655,40 | 1 821 897,50      | 2 333 655,40 | 590 782,00        |
|   |              | 1 231 115,50      |              |                   |
| <b>Résultat global : Excédent 1 744 948,96 / 513 832,00</b> |              |                   |              |                   |

## BUDGET PRIMITIF 1991

|          | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 2 623 248,00   | 633,121,00     |
| Recettes | 2 623 248,00   | 633,121,00     |

Après présentation du budget, chapitre par chapitre, par Mme GRIMOIN, secrétaire, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## VOTE DES QUATRE TAXES

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la 6ème année consécutive de ne pas augmenter les impôts.

A compter de 1991, le législateur a supprimé le coefficient déflateur qui était appliqué aux bases d'imposition des 4 taxes directes locales (Art 34 de la loi No 89 936 du 29/12/1989).

Pour corriger les effets de cette suppression sur les décisions du conseil municipal portant sur les taux de 1991, ce même article prévoit la diminution des 4 taux d'imposition votés en 1990 et des taux moyens de référence constatés la même année, à hauteur du coefficient déflateur de 0,960. En conséquence, les taux sont les suivants :

|                      | 1990  | 1991  |
|----------------------|-------|-------|
| Taxe d'habitation    | 11,77 | 11,30 |
| Foncier bâti         | 25,60 | 24,58 |
| Foncier non bâti     | 77,32 | 68,47 |
| Taxe professionnelle | 12,07 | 11,59 |

Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 1986.

Sur le plan national, dans l'attente de la prise en compte dans les rôles d'imposition des résultats de la

révision générale des évaluations cadastrales (pas avant 1993) les bases d'impositions seront déterminées comme par le passé par le jeu de coefficients de majoration forfaitaire.

Ces coefficients ont été fixés par la loi des finances rectificative à :

- 1 pour les propriétés non bâties.
- 1,01 pour les propriétés bâties.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA S.A. Sté DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE

à l'effet d'être autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de calcaires, à ECHOUBOULAINS.

La commune entend faire des réserves et demander réparation de tout préjudice subi - de tout dommage - de toute dégradation, - sur ses meubles et immeubles et sur ceux des habitants, en raison :

- des poussières
- des bruits (tirs de mine, explosifs, etc...)

De plus, il faut impérativement veiller à l'impact sur les eaux souterraines. L'alimentation en eau potable doit être sauvegardée (ancien captage et nouveau captage). L'eau doit rester de bonne qualité bactériologique et le taux de nitrates ne doit pas être plus élevé qu'il est actuellement.

Les 2 carrières des entreprises QUINTOLI et SCETAUROUTE doivent être réunies pour former un seul plan d'eau avec aménagement des abords.

La réalisation doit s'accompagner d'un strict respect de l'environnement.

Nécessité d'une action vigoureuse de protection de la nature et de prévention.

Nous tenons à être informés du suivi.

## REVISION DU S.D.A.U. ALMONT BRIE CENTRALE

Constitution du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation.

Le conseil municipal,

VU, le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.122.1 à L.122.4 et R.122.1 à R.122.14 relatifs aux schémas directeur;

CONSIDERANT qu'il est opportun d'engager la révision générale de ce document d'urbanisme;

VU, sa délibération du 30 Août 1990 demandant la révision du S.D.A.U. Almont Brie Centrale.;

ACCEPTE le principe de la création d'un Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation chargé de la révision générale du schéma directeur d'Almont Brie Centrale;

APPROUVE les statuts de ce syndicat;

DESIGNE 2 titulaires : M. Thierry ROUQUET  
M. Daniel JACQUET

1 suppléant : Mme BEAUDENON

pour représenter la commune au sein du S.I.E.P. d'Almont Brie Centrale.

M. Daniel JACQUET demande que le nom de Jean HADERER, ancien maire de Valence en Brie, décédé le 21 Juin 1966, soit attribué à la rue actuellement du presbytère.

Proposition acceptée à l'unanimité.

## INFORMATIONS

Subvention Départementale d'Allègement de la charge d'assainissement : 67 983 F a été versée au compte de la commune.

En 1989, nous avons touché 79 165 en raison des travaux de réalimentation en eau potable.

Subvention Départementale pour l'entretien de voirie : 6 484 F ont été touchés.

Syndicat Intercommunal de la région de Monttereau Fault Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères - S.I.R.M.O.T.O.M. Coût :

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
| - Cotisations ordinaires des communes pour l'exercice 1991               | 495 Habitants x 0,50 F =                      | 247,50 F            |
| - Etat de répartition des Frais d'exploitation de l'usine d'incinération | 495 Habitants x 63,74 F (charge par Habitant) | 31 551,30 F         |
| - Frais de collecte des ordures ménagères                                | 495 Habitant x 135,93 F                       | 67 285,35 F         |
| - Amortissement de la dette - Remboursement du capital -                 | Intérêts 1 049,89<br>Capital 6 507,37         | 7 557,26 F          |
| - Frais de bureau commun   |   | 2 621,65 F          |
| - Frais d'administration générale  |   | 523,85 F            |
| <b>Total</b>   |   | <b>109 785,91 F</b> |

109 785,91 F/549 Hts = 199,97 F

Selon le recensement 105 245,57 F/549 Hts = 191,00 F  
En 1990, 105 245,57/495 Hts = 212,61 F

### - Achat d'un nettoyeur

|               |                   |
|---------------|-------------------|
| H.T.          | 1 677,90 F        |
| T.V.A.        | 312,09 F          |
| <b>T.T.C.</b> | <b>1 989,99 F</b> |

### - Achat d'une scie sauteuse

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| H.T.          | 501,68 F        |
| T.V.A.        | 93,31 F         |
| <b>T.T.C.</b> | <b>594,99 F</b> |

### - Budget école - Fourniture école, papeterie, etc...

10 383,77 / 51 (nombre d'enfants) = 203,60 F

### - Brûleur de la Poste (immeuble communal) Coût =

|              |                |
|--------------|----------------|
| H.T.         | 5 741 F        |
| T.V.A.       | 1 067 F        |
| <b>TOTAL</b> | <b>6 808 F</b> |

Merci à M. GODRY d'avoir bien voulu nous "dépanner" par les grands froids (15 Février 1991) en un temps record.

- Remerciements reçus de "La Boule Joyeuse" du "Club Cyclo-Touriste Valençois" pour les subventions allouées.

## COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- Mardi 29 Janvier** - Réunion : Président du Syndicat Intercommunal d'électrification et les maires des communes intéressées : PAMFOU - ECHOUBOULAINS - VALENCE avec l'entreprise BORNHAUSER.
- Mardi 5 Février** - 17 h 30 - R.V. avec "SITTING" équipements collectifs pour le mobilier du foyer polyvalent.  
- 18 h 30 - Réunion avec "SOFRELA" pour la signalisation lumineuse sur la R.N. 105.
- Mercredi 6 Février** - Le Chatelet en Brie : Conseil Cantonal de prévention de la délinquance.
- Lundi 11 Février** - 18 h - Rendez-vous avec M. RODIER des "Renseignements Généraux".  
- 20 h 30 - Réunion avec les conseillers municipaux : organisation de la fête communale - samedi 11 et dimanche 12 Mai.
- Mercredi 20 Février** - Visite de M. HYEST, député.
- Lundi 4 Mars** - Réunion avec les conseillers municipaux : prévision du budget primitif Section investissement et affaires diverses.
- Mardi 5 Mars** - Melun - Préfecture - Réception de Mme et M. BESSE en raison de leur départ de Seine et Marne.
- Samedi 9 Mars** - Rencontre du Conseil municipal avec les nouveaux habitants.
- Dimanche 10 Mars** - Repas des Anciens à l'auberge St Georges.

- Lundi 18 Mars** - Le Chatelet en Brie - Rendez-vous cher M. le Percepteur avec Mme GRIMOIN, secrétaire : Budget primitif.
- Mercredi 20 Mars** - Commission des Finances communale et extra communale :  
Compte administratif 1990  
Budget primitif 1991
- Jeudi 21 Mars** - Rendez-vous avec M. SOINNE de CS Electricité : appliques foyer polyvalent.
- Mercredi 27 Mars** - 17 h - Syndicat d'Electrification  
Compte administratif 1990  
Budget primitif 1991  
19 h - Commission communale des impôts Directs Révision des évaluations cadastrales.
- M. Daniel JACQUET** présente différents projets de Vestiaire pour les footballeurs. Des renseignements complémentaires vont être demandés.
- M. Guy ROBERT** rend compte de la réunion du Conseil Cantonal de Prévention de la délinquance.
- M. MONNET** rend compte des réunions du :  
- 5 Février 1991 et 20 Mars Le Chatelet en Brie : collègue Rosa Bonheur  
- 27 Février - S.I.R.M.O.T.O.M.  
- 25 Mars - 17 h - Syndicat Intercommunal de la Vallée Javot  
- 19 h - Syndicat de la Perception
- 27 Mars - Syndicat des transports Héricy Fontainebleau
- M. ROUQUET** rend compte de la réunion du 6 Mars 1991 relative au S.D.A.U. Almont Brie Centrale.  
Réunion du 27 Mars sur la "Révision des Evaluations Cadastrales".

## Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le vingt deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M. JACQUET D. 1er adjoint, MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint, MM. ROUSSEAU R, ROUQUET Th, MONNET R, DAVID D, Mme COUTURIER, conseillers municipaux.

Était absent et excusé M. G. ROBERT ayant donné pouvoir à Mme REDON-MICHAUD.

Secrétaire de séance Mme BEAUDEMOM

Après lecture du compte rendu du 28 Mars 1991, celui-ci est adopté.

### AUTOROUTE A5

CONVENTION avec la S.A.P.R.R. (Sté des Autoroutes Paris Rhin-Rhône) Déplacement d'une conduite d'eau

Le maire fait savoir aux membres présents que la réalisation de l'autoroute A5 nécessite la construction d'ouvrages d'art. Ces constructions entraîneront la modification d'une conduite A.E.P. existante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte de modifier, à la demande de la Sté des Autoroutes Paris Rhin-Rhône (S.A.P.R.R.) la conduite A.E.P. située dans l'emprise de l'autoroute A5.

- autorise le maire à signer avec la S.A.P.R.R. 36 rue du Dr Schmitt, 21850 Saint Appolinaire - représentée par son directeur, M. MINEUR, la convention qui a pour objet de préciser les obligations respectives de la commune et de la S.A.P.R.R. en ce qui concerne l'exécution, la maîtrise d'oeuvre et le financement des travaux de modification de cette conduite A.E.P.

### SUBVENTION CLUB M. VINCENT

Le conseil municipal décide à la majorité (2 votes contre - 1 abstention) d'allouer la subvention 1991 au Club M. Vincent. 670 Francs.

Pour toucher une subvention du conseil Général, le club doit toucher une subvention communale.

### SUBVENTION DE 1000 F.

accordée à l'amicale des maires pour aider le village de Roumanie - CRUSOVU - La commune du chatelet en brie représentée par son maire M. M. DIONNET et des bénévoles doivent se rendre à CRUSOVU avec des vivres - colis.

### FOYER POLYVALENT

VU, les travaux supplémentaires demandés par la commune, le conseil municipal,

- décide de prolonger de 7 mois le délai d'exécution imparti aux entreprises pour la réalisation du foyer polyvalent.

Le conseil municipal :

- décide d'organiser, comme chaque année, le concours des maisons fleuries. Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat de mairie ou auprès de Mme BEAUDEMOM ou de Mme BERMOND avant fin juin.

### INFORMATIONS

- Syndicat Intercommunal du Collège "Rosa Bonheur" à le Châtelet en Brie

Participation année 1990/1991

Frais de fonctionnement 44,50 x 549 Hts 24 430,50 F  
722,50 x 21 élèves 15 172,50 F

39 603,00 F

Remboursement "La maison d'enfants"

722,50 x 10 élèves 7 225,00 F

Coût réel :

32 378,00 F (en 1989/1990 = 32 865,00 F).

- Volet à la mairie

4 paires 13 599,96 F

+ T.V.A. 18,60% 2 529,59 F

16 129,55 F

fournis par M. M. HADROT, menuiserie générale à Valence.

- Mme le maire donne lecture d'une carte de remerciements et félicitations de M. SERAMY, Président du Conseil Général, pour notre bulletin municipal "Le Valençois". Les encouragements sont toujours appréciés.

## COMPTE - RENDU DE REUNIONS ou RENDEZ-VOUS

**Mercredi 3 Avril et 18 Avril** - avec SCETAUROUTE - A5 - Déplacement d'une canalisation

**Samedi 6 Avril** - Inauguration du foyer polyvalent avec M. SERAMY, président du Conseil Général; M. le chef de cabinet de M. le Préfet  
M. HYEST, Député - M. LE GUEN, Conseiller Général  
M. SENAME Président de l'Amicale des maires

Tous les maires du canton, de nombreux élus, les représentants des Administrations et les habitants de Valence.

**Lundi 8 Avril** - Rendez-vous avec M. SAUSSIÉ, ingénieur de la D.D.E. (qui remplace M. BRIEU) et M. BRYNAERT pour l'assainissement chemin de Beauregard.

**Vendredi 12 Avril** - Réunion à l'école avec M. PETIT, Directeur d'École, la commission scolaire et les parents d'élèves : classe de mer à St Martin en Ré du 19 au 28 Mai.

**Samedi 13 Avril** - 10 h 30 - FERICY - Remise des médailles communales à MM. COUTAZ, DESPOTS, GOUGE.



- 11 h 30 - Le Chatelet en Brie : inauguration du centre d'intervention.

Samedi 20 Avril

- Fontaine le Port - Amicale des maires : réunion de travail suivie d'un repas.

M. Thierry ROUQUET rend compte :

- d'une réunion à la préfecture le vendredi 12 Avril sur le nouveau schéma directeur d'Ile de France
- du projet de charte intercommunale CRISENOY - FOUJU - MOISENAY;

Chacun doit réfléchir à ce projet afin qu'une décision soit prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

18 et 19 Mai

- Week end de la Pentecôte en Allemagne, chez nos amis de Rendel

27ème année du jumelage sportif avec le club sportif de Valence section de football

21 Mai

- LE CHATELET EN BRIE - Amicale des maires

M. René MONNET, rend compte de la

- Réunion du 14 Mai au Chatelet en Brie : collège Rosa Bonheur

- Réunion du jeudi 23 Mai à Moisenay : rallye intercommunal le 22 Septembre 1991.

## Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le vingt quatre mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M. JACQUET D, 1er adjoint, Mme BERMOND S, 3ème adjoint, MM. ROUSSEAU R, ROBERT G, MÓNNET R, Mme COUTURIER, conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme BEAUDENON ayant donné pouvoir à Mme REDON-MICHAUD ; M. ROUQUET TH, ayant donné pouvoir à M. D. JACQUET ; M. DAVID D ayant donné pouvoir à Mme COUTURIER.

Secrétaire de séance : Mme BERMOND S.

Après lecture du compte rendu du 22 avril 1991, celui-ci est adopté.

### CHARTRE INTERCOMMUNALE

Sur la proposition de M. LE FLEM, maire de Moisenay, Président du District le conseil municipal de Valence-en-Brie, après avoir entendu les explications de Mme le Maire sur les propositions d'adhésion au syndicat de la Charte Intercommunale de Développement Crisenoy, Fouju, Moisenay et après en avoir délibéré :

1- demande son adhésion au syndicat de la Charte Intercommunale de Développement Crisenoy, Fouju, Moisenay;

2- demande que le périmètre de la Charte Intercommunale de Développement Crisenoy Fouju Moisenay soit étendu et englobe le territoire de sa commune.

Cette proposition correspond aux lignes de force de la révision du S.D.A.U. R.I.F. "Dans l'espace rural (zone agricole) ... des développements plus importants ne sont pas exclus. Leur gestion devrait alors s'opérer à une échelle intercommunale.

La zone serait propice au développement d'activités de loisirs et de tourisme. De nombreuses industries pourraient être intéressées.

Le projet porte sur 250 hectares. Une étude de faisabilité de BOUYGUES est en cours.

L'apport de taxe professionnelle pourrait être important.

### INFORMATIONS

*Indemnités de fonction des maires et adjoints à compter du 1/12/1990*

En raison de l'augmentation de la population (nous étions 495 Habitants et nous sommes maintenant 549) nous changeons de catégorie, nous passons de la 1ère à la 2ème catégorie.

| CATEGORIE | POPULATION        | IND MAIRES | IND ADJOINTS  |
|-----------|-------------------|------------|---------------|
| 1ère      | moins de 500 Hts  | 18 079 F   | 50 % 9 040 F  |
| 2ème      | de 501 à 1000 Hts | 22 599 F   | 50 % 11 299 F |

L'augmentation est due à 1) la revalorisation au 1/12/1990  
2) au changement de catégorie

### Recherches d'eau en Seine et Marne

Dossier de faisabilité de la Sté anonyme française d'études et de gestion "SAFEGE" a été reçu.

**Enquête publique sur la demande d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert** présentée par la Sté des Autoroutes Paris Rhin Rhône (scétauroute) sur la commune d'Echouboulains. Le rapport du commissaire - enquêteur a été reçu. Son avis est favorable.

La Sté des Autoroutes Paris Rhin Rhône nous a informés que les travaux de l'autoroute A5 Melun Sens allaient démarrer sur notre commune (lettre reçue ce jour vendredi 24 Mai)

### COMPTE RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

23 Avril

- MELUN - Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours : Foyer polyvalent  
19 h : réunion avec les adjoints.

24 Avril

- LE CHATELET EN BRIE - Amicale des Maires  
VACANCES

11 et 12 Mai

- Fête communale



## Cinquante nouvelles têtes sur la commune



Cinquante nouveaux habitants attentifs aux explications du maire.

DEPUIS le dernier recensement d'avril 1990, cinquante nouvelles personnes sont venues habiter le village. La plupart, dans le nouveau lotissement des Flamboyants, mais aussi dans d'autres maisons en location. Le maire, Anne-Marie Redon, entourée de ses adjoints et conseillers, a reçu ses nouveaux administrés afin de faire mieux connaissance.

Elle leur a présenté le village ainsi que la vie locale : école, associations, les projets communaux, etc... Chacun a pu exposer les problèmes qu'il rencontrait, comme la vitesse excessive sur la nationale. Anne-Marie Redon les a informés qu'une signalisation adaptée va être installée prochainement aux abords de l'école. « Nous attendons la A5 avec impatience », leur a-t-elle confié.

## FAÇON-EXPRESS

FAIRE-PART  
CARTES DE VISITE  
TOUS TRAVAUX DE VILLE  
DEPLIANTS PUBLICITAIRES  
TOUS LES CARTONNAGES  
TÊTES DE LETTRE  
BROCHURES

18, Rue Léo Lagrange  
77130 MONTEREAU

Tél. : 64 32 61 70  
Fax. : 60 96 25 45

Mme Anne-Marie Redon-Michaud, maire de Valence et ses collègues élus accueillent dernièrement les nouveaux habitants de la commune. En tout une cinquantaine de personnes récemment installées au village.

Le maire entendait ainsi favoriser l'intégration de nouveaux venus en leur présentant leur cadre de vie plus en profondeur: les projets communaux et notamment ceux qui concernent l'A.5., les lieux publics, les associations et d'une manière générale, tout ce qui fait la richesse de Valence.

# A LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ

(suite No 2)

**FÉVRIER 1849** - Une passerelle sera établie dans la rue basse pour le passage de certains habitants de ce quartier, en cas d'orages ou de pluies.

Déclarés jours de fêtes nationales les 24 FÉVRIER et 4 MAI de chaque année pour l'anniversaire de la Révolution de 1848, un Te Deum sera chanté dans chaque église de France.

**JUIN 1849** - Une imposition extraordinaire de 6000, Frs OR pour la réparation de l'église est votée, payable en 8 ANS.

Neuf élèves ont été admis gratuitement à l'école pour la rentrée prochaine 1849/1850.

L'ouverture des vendanges fixée au 2 OCTOBRE 1849, le grappillage (1) ne pourra s'effectuer qu'après que les vignes auront été entièrement dépouillées de leurs fruits. Le garde Champêtre veillera à l'exécution du présent arrêté.

**NOVEMBRE 1849** - Visite des fours, cheminées et lanternes pour ramonage.

**FÉVRIER 1850** - Une somme de Francs : 59,50 a été versée à Mr THEBERT, médecin de Valence, pour des soins et médicaments donnés par lui aux indigents de la commune.

**JUIN 1850** - En faisant les travaux sur le clocher de l'église il a été découvert sur les plombs que le premier clocher avait été construit en 1606, et qu'il mesurait 16 toises de hauteur (1 m 949 x 16 = 31,18 m). L'orgue n'existant plus aujourd'hui avait fait l'objet d'une donation en 1636 par un aubergiste de Valence.

**JANVIER 1851**

18 Naissances  
8 Mariages  
18 Décès

**FÉVRIER 1851** - Le conseil municipal décide de maintenir à 1 franc par élève le prix mensuel à payer pour l'école en 1852.

**MAI 1851** - Madame de la SABLIERE lègue à la commune une rente de 200,- francs OR, pour le bureau de bienfaisance.

**AOUT 1852** - Les anciennes fêtes politiques ayant été supprimées, le 15 AOUT a été conservé pour l'anniversaire de la naissance de l'Empereur Napoléon. Fête Nationale - Te Deum à l'église et jeux. Garde Nationale en armes faisant office aussi de sapeurs pompiers.

**24 OCTOBRE 1852** - Souscription particulière pour l'érection d'une statue équestre (en bronze) de l'Empereur Napoléon à FONTAINEBLEAU. La commune n'ayant pas les moyens de recourir au budget communal.

Interdiction aux cabaretiers, maîtres de billards et propriétaires de salles de danse de laisser entrer les jeunes de moins de 16 ans pour éviter (je cite) de rendre la jeune population de la commune tapageuse, insoumise, irrévérente, de contracter les vices déshonorants du jeu, de l'ivrognerie pour qu'ils ne deviennent pas la honte et le désespoir des familles.

**2 DÉCEMBRE 1852** - Proclamation de l'EMPIRE, par plébiscite :

7.824.189 OUI  
253.145 NON  
63.326 NULS

LOUIS NAPOLEON BONAPARTE est EMPEREUR des FRANÇAIS sous le nom de NAPOLEON III

P. COUTURIER  
R. MONNET  
Conseillers Municipaux

1) Grappillage : Action de grappiller ; Cueillir ce qui reste du raisin dans une vigne après les vendanges.

A cette époque le grappillage permettait aux habitants non propriétaires de vignes, de venir cueillir ce qui restait du raisin après les vendanges.

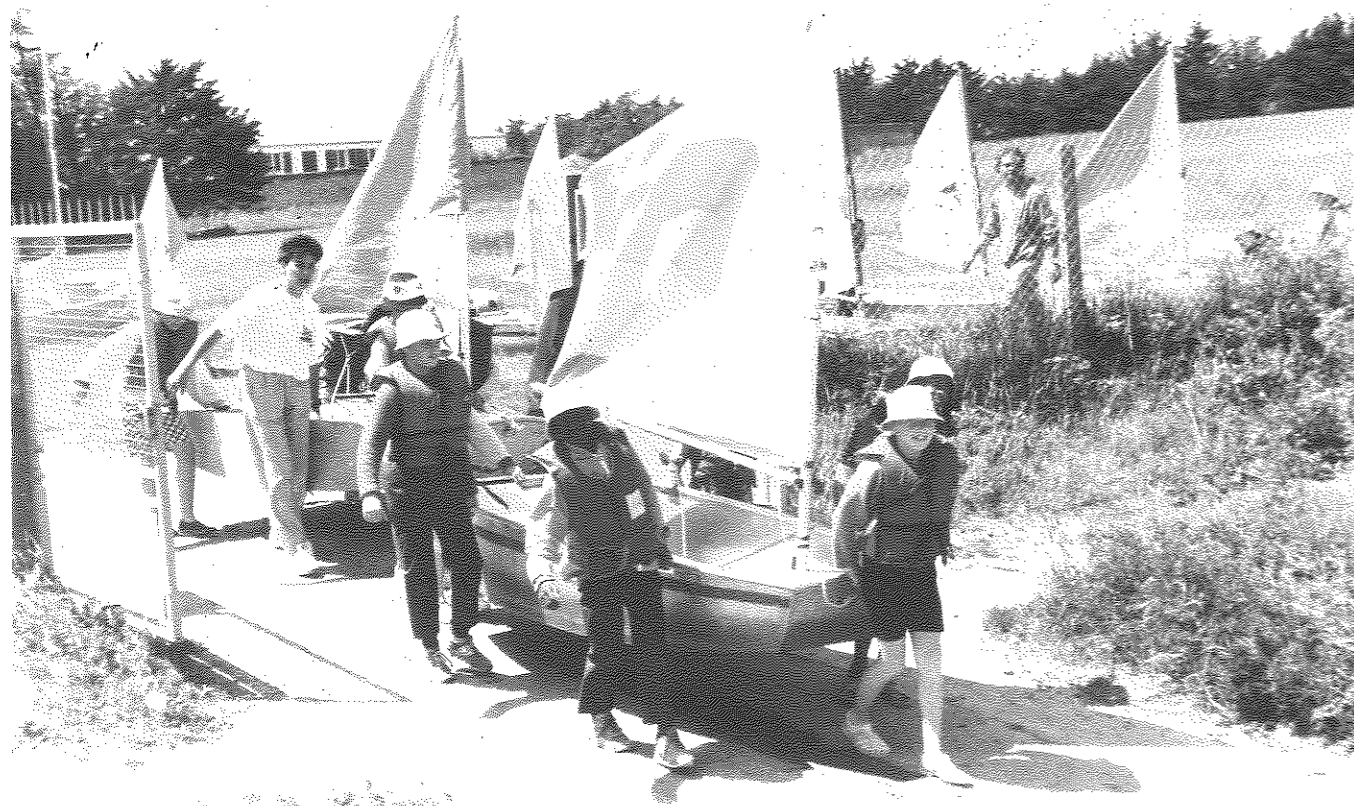


# LES ENFANTS ONT LA PAROLE

## En classe de mer à l'Ile de Ré



Cette année nous sommes allés en classe de mer sur l'île de Ré où nous avons appris à faire du bateau.



Avant de commencer la séance de voile il fallait s'équiper: nous allions à la voilerie pour enfiler une brassière de sécurité et si on le voulait, on pouvait prendre un ciré. En même temps, chaque équipage emportait un gouvernail, une dérive et une voile et se dirigeait vers l'endroit où étaient rangés les Optimist

Ensuite, il fallait gréer son bateau: c'est-à-dire installer convenablement l'ensemble mât, voile, bôme et livarde qui forme le gréement de l'Optimist. Puis, il fallait passer l'écoute dans les poulies et faire un noeud de huit à son extrémité. Maintenant, notre vaisseau était prêt à affronter la mer.



Puis, nous descendions les bateaux sur la cale. Nous les attachions les uns derrière les autres et un moniteur allait les amarrer à une bouée. Ensuite, le Zodiac nous emmenait dans les

Optimist où nous devions enfoncer la dérive et placer le gouvernail. Nous étions prêts et nous attendions le signal pour nous détacher et enfin naviguer.





Aussitôt celui-ci donné, nous suivions le bateau à moteur de la monitrice. Alors, il fallait régler sa voile en tirant ou en lâchant l'écoute pour faire avancer l'Optimist. De temps en temps, il fallait virer: c'est-à-dire changer de direction. Ce n'était pas toujours facile car on devait manoeuvrer rapidement, sinon on se retrouvait face au vent et le bateau n'avancait plus. Le temps s'écoulait très vite et notre surprise était grande quand les moniteurs nous disaient qu'il fallait rentrer!

Alors, on remontait les "Opti" sur la cale, on enlevait tout le gréement que l'on rangeait dans la voilerie.

La plupart d'entre nous n'avait jamais fait de voile et nous avons tous bien apprécié cette activité sportive: nous espérons pouvoir retourner à l'île de Ré pour y refaire de la voile.

## NOS JOIES

### NAISSANCES

Maeva FATHI : le 15 Avril 1991

Jeremy GRELLET-NEVEU : le 23 Juin 1991

Virginie BESNAULT : le 9 Août 1991

*Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos voeux de bonheur au bébé.*

### MARIAGES

Le 1er Juin : Christian LECLERC et Jeanne WORHEL.

Le 8 Juin : Eric CHATELAIN et Valérie HADROT.

*Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés.*

## NOS PEINES

### DECES

Le 6 Avril : Ferdinand CARDOT

Le 13 Mai : Henri ANDRES

Le 15 Mai : Madame Louis RITZ

Le 11 Juin : Maurice JANY

Le 25 Juillet : Genevieve EYMONET

Veuve BASSERIE

Le 7 Août : André TRANSON

*Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.*

## FETE COMMUNALE

### Défilé, pétanque, danse et spectacle...



Belles journées, dans la commune. La fête battait son plein dès l'ouverture, samedi, avec le défilé de l'Union Musicale Montereilaise.

Le concours de boules organisé par le club de la "Boule Joyeuse" a attiré de nombreux joueurs, ainsi que les différentes animations de la

fête loraine et le jeu de quilles. Après la soirée dansante très animée, les Valençois se retrouvaient dimanche, pour le spectacle proposé par l'Amicale Laïque d'Avon.

Les douze comédiens composant la troupe, amusent et émeuvent à travers des chansons d'hier et d'au-

jourd'hui, des textes de Queneau, de Billeldoux et d'Alain Laurenceau qui est également le metteur en scène.

Les Valençois ont beaucoup apprécié!

## Bal du foot...



Afin d'être plus à l'aise financièrement pour le traditionnel voyage de Pentecôte à Røndel en Allemagne, le club de football a organisé un bal à la salle des fêtes.

Naturellement, Mme le Maire était présente ainsi que M. Aloncle d'Echouboulains, et Mme Claudel de Féricy, qui représentaient leurs communes respectives.

Une petite loterie avec les numéros des tickets d'entrée était une animation appréciée. La très jeune Johane tirait les numéros et a fait gagné à son père une invitation pour un repas au restaurant "Le Saint-Georges".

Le président, Daniel Redon, et son équipe, remercient les participants et les sponsors.

## LE CARNAVAL AVEC V.A.L.C.

Belles journées samedi et dimanche pour fêter le carnaval.

Le bal du samedi soir réunissait de nombreux costumés. Il en était de même pour le défilé du lendemain.

Astérix voisinait avec les petites filles modèles, une Brésilienne avec un clochard, un curé, des clowns, des princesses, la population valençaise n'avait pas hésité à se grimer et se déguiser à la demande du

V.A.L.C. (Valence animation loisirs et culture) et son président Florent Verstraete.

Les prochains grands rendez-vous seront le bal des jeunes en avril puis la fête communale en mai



## Le foyer polyvalent enfin réalité !



"Notre projet devient enfin réalité ! Je dis "enfin" et je pense que cet adjectif est véritablement justifié !" expliquait Mme Redon lors de l'inauguration samedi du foyer polyvalent.

Cet ancien presbytère devenu foyer polyvalent a déjà toute une histoire relative à sa transformation. Mme le Maire a exposé les nombreuses difficultés pour acquérir le bâtiment, pour le modifier ; jusqu'à l'architecte, M. Donnadiou, qui a été victime d'un accident en revenant d'un rendez-vous de chantier...

Enfin, aux habitants qui pensaient cette acquisition trop coûteuse, Mme Redon répondait : "si nous voulons retenir nos jeunes au village, nous

devons leur offrir un lieu de rencontres et d'échanges..."

Le président Paul Séramy prêterait le terme de "maison communale" à celui de foyer polyvalent... "C'est un bâtiment de caractère qui verra des générations s'épanouir..."

Quelle charpente, Messieurs les Architectes !"

Le secrétaire général du département, M. Soullignac, rendait lui aussi hommage aux hommes de l'art et à la volonté municipale de garder un certain cachet au site rural : "que disparaissent ces maisons lépreuses et mal entretenues... Cette restauration du patrimoine est une caractéristique de ce que doit faire une municipalité !"

## Le presbytère transformé en centre de loisirs

Les presbytères sont de plus en plus délaissés. Les bâtiments restent donc souvent inoccupés. Ce n'est plus le cas à Valence !

LES presbytères sont des bâtiments généralement vastes et de caractère, qui risqueraient de menacer ruine, si certaines communes n'avaient pas des idées. Comme Valence-en-Brie par exemple, qui grâce à l'aide financière du Conseil Général (avec une subvention de 420 000 F) a pu acquérir la bâtisse.

But de la manœuvre : y effectuer des travaux afin de transformer le presbytère en foyer de loisirs disposant d'une salle de réunion pour les anciens, d'une salle pour les jeunes, et d'autres salles pour le billard, l'informatique, une bibliothèque, et d'autres salles de réunions. Bref, la totale !

Une très belle réalisation, originale s'il en est... mais qui a demandé beaucoup d'efforts. C'est ce qu'a souligné Mme Redon, le maire, en accueillant Paul Séramy, président du conseil général, entouré du secrétaire général de la préfecture et de



Les élus sont satisfaits : le presbytère est enfin transformé...

MM. Hyest, député, et Le Guen conseiller général.

« Mais les vertus essentielles d'un maire ne sont-elles pas la patience, la persévérance et la tenacité ? » A encore demandé le premier magistrat de Valence-en-Brie.

Vertus qui ont porté leurs fruits comme le constatatait le président Séramy, qui, outre l'animation de la commune, voit dans cette réalisation une sauvegarde du patrimoine communal, et la protection de l'âme même de la commune.

## LÉGISLATION

### La rupture du contrat de travail :

#### • vos droits

##### Vos droits face à un licenciement pour motif personnel

Ce type de licenciement est réglementé par la loi du 13 juillet 1973 elle-même modifiée par la loi du 30 décembre 1986. Pour être valable ce licenciement doit s'appuyer sur une "cause réelle et sérieuse" (fautes professionnelles, absences répétées, incorrection à l'égard de ses supérieurs ou des clients, perte de confiance...) et doit respecter une procédure qui repose sur la convocation à un entretien préalable, l'existence de cet entretien préalable et la notification du licenciement.

##### • Le non respect de la procédure

Il ne sera sanctionné que dans les entreprises d'au moins 11 salariés et si le salarié concerné a au moins 2 ans d'ancienneté. L'indemnité sera alors égale à un mois de salaire maximum.

##### • Le délai-congé ou préavis

C'est la période qui s'écoule obligatoirement entre la notification du licenciement et la cessation effective du travail. Sa durée est en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise. S'il est dans l'entreprise depuis plus de 6 mois, il a droit à un mois de préavis, depuis plus de 2 ans, à 2 mois. Durant cette période, le salarié a droit de prendre 2 heures par jour pour rechercher un nouvel emploi.

##### • L'indemnité de licenciement

Elle est due sauf en cas de faute grave ou lourde. Elle est égale à 20 heures de salaire ou 1/10<sup>e</sup> de mois de salaire par année d'ancienneté.

##### • La rupture abusive

Il y a rupture abusive lorsque le licen-

**Le contrat de travail à durée indéterminée peut cesser par la volonté de l'une des parties.**

**A l'initiative du salarié,**

**c'est la démission,**

**à l'initiative de l'employeur,**

**c'est le licenciement.**

**Ce licenciement peut prendre deux formes : il peut être fondé sur un motif personnel, mais il**

**peut reposer aussi sur des considérations d'ordre économique.**

ciement a lieu sans cause réelle et sérieuse.

Le juge vérifiera le motif invoqué par l'employeur et jugera s'il présente un certain degré de gravité.

Le salarié bénéficiera d'une "indemnité de rupture abusive" qui a pour but de compenser le préjudice subi. Elle est supérieure ou égale à 6 mois de salaire. En théorie, le juge peut aussi proposer la réintégration mais s'il ne le fait pas ou si l'une des parties la refuse, l'indemnité sera versée.

##### Vos droits face à un licenciement pour motif économique

Cette forme de licenciement, envisagée par la loi du 30 décembre 1986, repose sur des considérations d'ordre économique, qui peuvent être conjoncturelles liées à la situation économique, ou structurelles liées à la réorganisation de l'entreprise.

Il peut s'agir de licenciement individuel

ou collectif. La procédure à suivre varie selon le nombre de salariés licenciés et la taille de l'entreprise.

C'est le Conseil de prud'hommes qui est compétent pour apprécier la régularité de la procédure et le bien-fondé du licenciement.

##### • Le non respect de la procédure

Si l'irrégularité procédurale consiste en l'absence d'entretien préalable ou l'absence de confirmation du motif de licenciement, l'employeur doit accomplir la procédure et verser une indemnité qui ne peut dépasser un mois de salaire.

Le second type d'irrégularité est sanctionné quand il touche des salariés ayant une ancienneté supérieure à deux ans. Il s'agit du cas où il n'y a pas eu notification du licenciement par lettre

recommandée motivée, l'indemnité s'élève alors à un mois de salaire maximum. Si la consultation des représentants du personnel ou la notification à l'administration fait défaut, l'indemnité est alors calculée en fonction du préjudice.

A ces sanctions civiles des irrégularités procédurales, peuvent s'ajouter des sanctions pénales sous la forme d'amende de 1.000 F à 15.000 F prononcée autant de fois qu'il y a de salariés concernés.

##### • Le bien fondé du licenciement

Depuis la suppression de l'autorisation administrative de licenciement pour les licenciements collectifs de moins de 10 salariés, le rôle du Conseil de prud'hommes est renforcé, il peut accorder directement des dommages et intérêts.

Si le salarié victime d'un licenciement abusif, a moins 2 ans d'ancienneté ou appartient à une entreprise de moins de 11 salariés, l'indemnité est calculée en fonction du préjudice subi.

Si le salarié a 2 ans d'ancienneté et plus dans une entreprise de plus de 10 salariés, il bénéficie d'une indemnité égale ou supérieure à 6 mois de salaire et l'employeur doit rembourser tout ou partie des indemnités de chômage versées par les organismes concernés. Ainsi le droit du travail vous protège contre les licenciements abusifs ou entachés de vice de procédure.

France Mutualité

### Les différentes indemnités dont vous pouvez bénéficier :

- **Licenciement abusif :** indemnité de licenciement  
congés payés  
délai-congé
- **Licenciement sans faute :** indemnité pour rupture abusive  
indemnité de licenciement  
congés payés  
délai-congé
- **Licenciement pour faute grave :** congés payés
- **Licenciement pour faute lourde :** aucune indemnité.

## Coiffure

Marie Joe



Vous remercie de l'accueil  
que vous lui réservez à  
Valence et aux alentours.  
Homme, Femme, Enfant  
A DOMICILE  
Prix modérés  
Tél: 64.31.88.49  
Marie-Joe OVERBY 10 rue G-C Cros  
77830 Valence en Brie

## S.A.R.L. TRANSPORTS

### JACQUET

Tél. : 64 31 82 91

(lignes groupées)

Semi-Remorques  
Savoyarde - Benne  
Surbaissés - Télescopique  
Plateau Ridelles

13, rue Octave Rousseau 77830 VALENCE-EN-BRIE

## les Sables De Brevannes

Rue ALBERT GARRY  
94450 LIMEIL BREVANNES  
Tél. 45.69.42.86

LIBRAIRIE - PAPETERIE  
PLEIN CIEL

### ETS CHAMBON S.A.

FOURNITURES BUREAU ET  
FOURNITURES SCOLAIRES

Tél.: 64 32 08 27  
8, Rue du Dr Arthur Petit  
77130 MONTEREAU

## "SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie  
TÉL.: 64 31 83 62

## DESTRUCTION DES CHARDONS

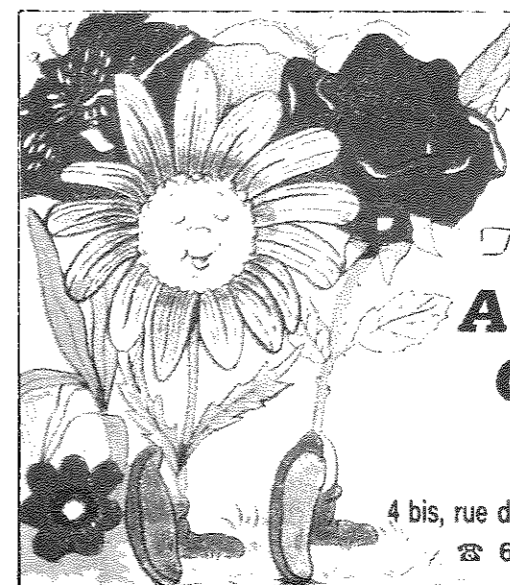
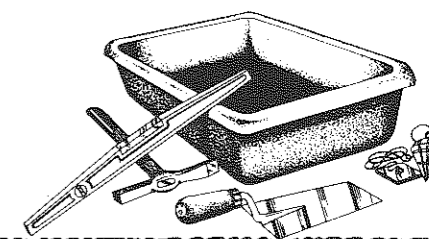
- Arrêté Prefectoral du 15/2/1982,
- Arrêté Municipal du 21/8/1987.

La destruction des chardons est obligatoire - Les propriétaires ou occupants de terres infestées sont tenus de procéder à la destruction des chardons.

## Entreprise Générale de Maçonnerie

# DE ALMEIDA Gil

4, rue au Lard  
77130 MONTEREAU  
Tél. 64.32.03.17



Dites-le  
avec des fleurs

Toutes compositions florales

## A la Capucine G. GILBERT

Livraisons à domicile

4 bis, rue du Dr Arthur Petit - 77130 MONTEREAU  
☎ 60 96 27 11 - 64 32 04 24

## PROPRETÉ TROTTOIRS

Il est rappelé à nos concitoyens qu'ils sont responsables de la propreté du trottoir situé devant leur propriété.

En cas d'accident, provoqué par des causes diverses telles que crottes de chiens, neige, verglas, taches d'huile, **POUBELLES**, etc... leur responsabilité peut être engagée.

D'autre part, les haies ou branchages ne doivent en aucun cas déborder de leur propriété, charge à eux de faire procéder à leur taille ou élagage.

Nous vous demandons également de bien vouloir respecter les fleurs.

Merci.

## TEINTURERIE - PRESSING DU MARCHÉ

(FACE AU PARKING)

STOPPAGE



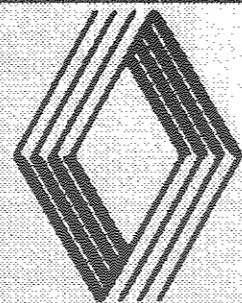
R.C. 67 A 90

NETTOYAGE A SEC  
PERFECTIONNE  
AMEUBLEMENT  
PRESSING

14, Rue du Calvaire - 77130 MONTEREAU  
Téléphone : 64.32.06.26

# RENAULT

Monsieur ARRIVAULT



## GARAGE DU CHATELET

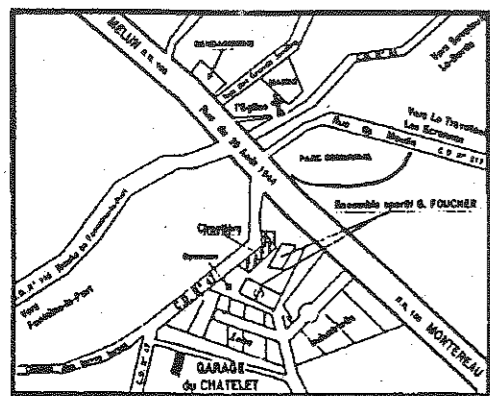


- VENTE VÉHICULE
- DÉPANNAGE
- CARROSSERIE
- MARBRE LASER
- PEINTURE
- MÉCANIQUE



**TOUTES MARQUES**

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI  
8 H - 12 H • 14 H - 18 H 30  
SAMEDI : 9 H - 12 H



Rue des Champarts - Zone Industrielle

77820 LE CHATELET-EN-BRIE

Tél. : 60.69.48.48



# Grand Cru d'Ecosse



*Sachez apprécier et consommer avec modération.*

Distribué par **PERRIER-JOUËT/ BARTON & GUESTIER** Distribution,  
Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.

*L'abus de l'alcool est dangereux pour la santé.*